

# COMMUNE DE BLESSAC

## Compte-rendu

Séance du Conseil municipal du vendredi 25 avril 2014

Etaient présents :

MM. BERNARD, CHEZEAUD, CUISSET, DUMONTANT, DURAND, MAGNAT, RIBOULET, SERRE.

MMES ARTETA, LABOURIER, PENAUD, PEREZ, VADIC.

Excusée ayant donné procuration :

Mme RIOUBLANC.

Excusée :

Mme FINCK-TEHERY.

**Monsieur le Maire** ouvre la séance en procédant à l'appel des conseillers.

Le conseil désigne ensuite Jean-Baptiste DUMONTANT comme secrétaire de séance.

Ce dernier fait lecture du compte rendu de la dernière séance qui n'appelle aucune remarque.

**M. le Maire** passe ensuite à l'ordre du jour.

### 1-Vote des taux d'imposition des taxes communales 2014

**M. DURAND**, 1er Adjoint, en charge des finances, expose que la commission des finances s'est réunie le 9 avril 2014 dernier et propose à l'assemblée de maintenir les taux en état soit 8,75 % pour la taxe d'habitation, 10,04 % pour la taxe foncière bâti et 50,63 % pour la taxe foncière non bâti.

Vote : Unanimité, 14 pour.

## **2-Budgets primitifs 2014.**

M. DURAND passe ensuite à la présentation des budgets primitifs, eux aussi discutés lors de la commission des finances.

En premier lieu, le budget assainissement. En section d'exploitation, il s'équilibre à hauteur de 17 320 € en dépenses et recettes. En section d'investissement, il s'équilibre à 16 418 €.

**Vote : Unanimité, 14 pour.**

En second lieu, le budget communal. En section de fonctionnement, il s'équilibre à 351 941 € et en section d'investissement à 218 461 €.

En section de fonctionnement, la volonté est d'optimiser au mieux les dépenses, notamment en ré-interrogeant certains contrats comme ceux de téléphonie ou d'assurance.

En section d'investissement, les principaux projets concernent la fin d'une première tranche de travaux au niveau de l'église de Blessac, l'extension progressive du réseau d'éclairage public, la réalisation d'un mur de soutènement au niveau de l'église de la Borne, les acquisitions d'un tracteur et d'un tracteur tondeuse, divers travaux sur la voirie, des travaux au niveau du stade ou encore la création du site internet de la commune.

**Vote : Unanimité, 14 pour.**

Enfin, M. le Maire profite de la séance pour fixer les tarifs de certains services communaux :

-Prix d'une concession au cimetière : 14 € le m2

-Tarif repas cantine : 2,60 € / le repas

-Redevance assainissement : 0,60 € le m3

**Vote : Unanimité, 14 pour.**

### **3-Assurance collective risques statutaires.**

M. le Maire explique la nécessité de prendre un nouveau contrat pour assurer les risques statutaires du personnel non titulaire de la commune, du fait de l'arrivée à échéance du précédent.

**Vote : Unanimité, 14 pour.**

### **4-Renouvellement de la commission communale des impôts directs.**

M. le Maire expose qu'en ce début de mandature, il faut renouveler la commission communale des impôts.

Pour se faire, le conseil doit proposer au service des impôts une liste d'habitants de la commune et de personnes qui n'y ont pas leur résidence principale mais qui y disposent de biens.

Le Conseil propose la liste suivante :

#### **Commissaires titulaires demeurant dans la commune :**

- RAMBERT Jean-Pierre Les Bordes 23200 BLESSAC : retraité agricole
- LEMOINE Yves 2 rue du Château 23200 BLESSAC : retraité agricole
- GIRONDE Marcel 32 route d'Abusson 23200 BLESSAC : retraité commerçant
- BRISEBOIS Jean La Borne 23200 BLESSAC : Propriétaire bois
- GABIACHE Christiane Tède 23200 BLESSAC : Propriétaire bois
- RAMPIN Marie-Christine Sagnas Soubrenas 23200 BLESSAC Propriétaire rural
- CHEZEAUD Olivier Grand Champ 23200 BLESSAC : Exploitant agricole
- DACHICOURT Georges Chemin de la Faurie 23200 BLESSAC : propriétaire rural
- JAUDOIN Patrick La Borne 23200 BLESSAC : Propriétaire rural
- COUTY Christian Route de St Sulpice Les Champs : Propriétaire rural

**Commissaires titulaires demeurant hors commune :**

- DAYRAS Francis Le Buisson 23170 LUSSAT : Exploitant agricole
- PINLAUD Roger farges 23200 SAINT MARC A FRONGIER : Propriétaire agricole

**Commissaires suppléants demeurant dans la commune :**

- SAUVIAT Alain Les Barbaries 23200 BLESSAC : propriétaire rural
- VADIC Chantal Sagnas Soubrenas 23200 BLESSAC : propriétaire rural
- COULOT Pierre rue des Barbaris 23200 BLESSAC : propriétaire rural
- MIGOT Joël Sagnas Soubrenas 23200 BLESSAC :propriétaire rural
- DIONNET Daniel La borne 23200 BLESSAC : propriétaire rural
- RONDIER Philippe rue de la Place Franche 23200 BLESSAC : Propriétaire rural
- LABOURIER Jean-Michel rue des Barbaris 23200 BLESSAC : Industriel
- COGNET René route d'Aubusson 23200 BLESSAC : propriétaire bois
- RAMBERT Pascal Les Bordes 23200 BLESSAC : Exploitant agricole
- ARNAUD Anne-Marie Les Courrières 23200 BLESSAC : Exploitante agricole

**Commissaires suppléants demeurant hors commune :**

- DE REYNAL Christine Puy Livat 23200 ST MEDARD LA ROCHETTE : Propriétaire bois
- JEANDEAUX Claude Lachaud 23200 SAINT MARC A FRONGIER

**Vote : Unanimité, 14 pour.**

**5-Contrat de maintenance du défibrillateur.**

Il s'agit de prendre un contrat de maintenance, auprès du vendeur du matériel, qui permet à la commune de répondre aux obligations réglementaire qu'induit un tel matériel. Il doit par exemple être vérifié tous les ans.

**Vote : Unanimité, 14 pour.**

## **6-Approbation des statuts de la Communauté de communes « Creuse Grand Sud ».**

**Monsieur le Maire** présente les statuts au Conseil. Il en profite pour rappeler tout l'intérêt de la participation de la commune à l'intercommunalité.

Il énumère certains bienfaits dont la commune de Blessac peut profiter via la Communauté de communes et met en avant l'espace de mutualisation de moyens qu'elle représente : groupements de commande, mise à disposition du matériel intercommunal (tractopelle par exemple), ramassage des ordures ménagères,...

Il rappelle que la commune de Blessac dispose de 2 représentants, qui sont de droit, le Maire et son 1er Adjoint et qu'ils ne manqueront pas de faire le compte rendu des travaux du Conseil communautaire au Conseil municipal.

**Vote : Unanimité, 14 pour.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.